

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA DORDOGNE

RÉUNION DU 8 AVRIL 2019

---

N° 19.CP.II.64

Tarification des vaccinations pratiquées  
au Centre Départemental de Vaccination.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 15-206 du 2 avril 2015,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

LA COMMISSION PERMANENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, les tarifs des vaccinations pratiquées au Centre Départemental de Vaccination comme suit :

- Fièvre jaune : 56 €
- Hépatite A : 30 €
- Hépatite A+B : 45 €
- Fièvre typhoïde : 35 €
- Vaccin contre les méningocoques de sérogroupe ACYW 135 : 47 €
- Rage : 40 €
- Encéphalite japonaise : 90 €

Les recettes relatives à ces vaccins seront encaissées par la régie de recettes du Centre Départemental de Vaccination et versées au Budget général du Département sur le compte 934-418-7588.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics.

Jeannik NADAL

